

Bail commercial / local brut sans arrivée d'eau ni électricité

Par **apoli**, le **14/09/2015** à **09:19**

Maitre Bonjour,

Je souhaite savoir si un bailleur peut louer un local commercial brut sans l'arrivée d'eau ni l'arrivée de l'électricité.

Il semble que l'eau arrive dans la rue sous la route.

Qui paye ces arrivées ?

Merci pour votre réponse